

# Cardinal Kasper : ceux qui l'attaquent sur le mariage attaquent le pape François

Author : Jeanne Smits

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 22 septembre 2014



Le cardinal Kasper revient à la charge. A quelques semaines du synode extraordinaire sur la famille, celui qui avait lancé au dernier consistoire sa bombe sur l'accès des divorcés « remariés » à la communion vient d'accorder plusieurs interviews en italien et en allemand où il accuse ceux qui ont manifesté leur désaccord avec lui de viser, en réalité, le pape lui-même. C'est en particulier dans un entretien publié par *Il Matino* que le cardinal se montre le plus virulent : certains de ses adversaires, dit-il, pourraient bien « vouloir une guerre doctrinale ».

Trois lignes de force se dégagent de l'entretien. 1. On ne change pas la doctrine, on ne change pas les principes. 2. Les temps ont changé et il devient nécessaire de faire preuve de « discernement » dans l'application des principes. 3. La réponse est donc dans la pastorale, le pape veut un synode pastoral, il ne saurait y avoir de discussion sur les principes.

Le raisonnement est habile : il affiche comme acquis l'accord sur le fond, et accuse les opposants de ne pas l'admettre afin de pouvoir rejeter les mesures de « miséricorde » qu'il convient de mettre en place au bénéfice de ceux qui, tout en sachant qu'ils n'ont pas respecté le principe, qu'ils ont failli, doivent pourtant obtenir les moyens nécessaires au salut. Pour caricaturer le propos, ou plutôt pour en dégager l'ossature, on pourrait dire que Kasper accuse en définitive ses opposants qui mettent en avant la doctrine traditionnelle de l'Eglise de se satisfaire de la damnation des divorcés « remariés », de vouloir les envoyer en enfer.

Ce faisant il s'appuie sur l'autorité du pape, assurant avoir rendu visite par deux fois à

François qui serait comme lui dans l'attente d'un « synode pastoral », et dont il a obtenu l'accord.

La pratique n'aurait-elle donc pas d'influence sur la doctrine ? A en croire le cardinal, non – à ceci près qu'il insiste sur le fait que la doctrine doit être « approfondie », qu'elle n'est pas « fermée ». Pour Kasper, la doctrine n'est pas en discussion mais « il s'agit de discuter de l'application de la doctrine aux situations complexes ».

A vrai dire, la logique est éprouvée : elle n'est pas si éloignée de la technique de l'argumentation autour de l'avortement qui s'appuie d'abord sur les « cas limites » et raisonne sur l'exception.

Il ne faut pas pousser l'analogie trop loin, certes. Le cardinal Kasper ne justifie pas le divorce et ne cherche pas à le « légaliser » dans l'Eglise. C'est pourquoi il ne parle que du souci pastoral à l'égard de certains qui n'ont pas eu l'héroïsme de rester fidèles à leur conjoint après une rupture, un héroïsme qui « n'est pas pour le chrétien moyen » comme il l'a dit.

Cela suppose déjà de leur part une forme de repentance. C'est elle qui permettra de passer l'éponge pour que le divorcé engagé dans une nouvelle union puisse se sentir accueilli et non rejeté dans cette Eglise dont il regrette d'avoir enfreint les règles. Qu'il puisse donc communier, à la fois pour recevoir la grâce du sacrement et pour continuer de faire partie de la communauté.

Mais sur le plan humain, le fait de lever la sanction du refus de la communion dans certains cas, sans qu'il y ait eu de la part du divorcé « remarié » l'engagement de ne plus vivre en situation irrégulière (et là on peut légitimement imaginer différents types de solutions), relativise nécessairement l'interdit. Si on peut l'envisager, c'est donc que la rupture de l'alliance n'est pas si grave. Voilà qui dévalue fortement le mariage : ce mariage qui est image de l'union du Christ et de l'Eglise. Et par là même image de l'Eucharistie, du don que le Christ fait de Lui-même à l'Eglise.

A quoi il faut ajouter toute la richesse de la « Théologie du corps » développée par Jean-Paul II, montrant que l'amour sponsal, qu'il s'exprime dans la virginale union avec Dieu dans le célibat consacré, ou dans le mariage qui fait du couple humain l'image – la faible analogie – de la vraie Sainte Famille trinitaire, dans l'amour fidèle, fécond et qui donne tout, est au cœur du plan de Dieu sur l'homme.

C'est parce que ces réalités dépassent l'homme qu'elles lui imposent des contraintes qui peuvent sembler le dépasser aussi ; cela ne veut pas dire que les portes du paradis lui sont fermées à tout jamais s'il tombe ou échoue, puisque le pardon et la miséricorde de Dieu sont plus grands que tout. Mais la solution proposée par le cardinal Kasper consisterait pour le chrétien repentant non pas à rechercher de nouveau l'amitié avec Dieu – la grâce sanctifiante – en renonçant au péché, ou en demandant la grâce d'en avoir la force, mais de la supposer acquise et de « bien vivre » au sein de sa nouvelle union, de s'y ancrer, de s'y attacher au détriment de la réalité de la première ; la vraie.



Il me semble à ce propos qu'il y a une argumentation qui porte à confusion dans la [présentation](#) que [ici Kasper disait encore qu'elle ne l'était que « secondairement », NDLR] mais la grâce du Saint-Esprit, qui est donnée par la foi au Christ. Sans l'Esprit qui œuvre dans les cœurs, la lettre de l'Évangile est une loi qui tue (2, Cor. 3-6). C'est pourquoi l'Évangile de la famille ne veut pas être un poids mais bien, en tant que don de la foi, une joie nouvelle, lumière et force de la vie dans la famille. »

faisait le rapport du cardinal Kasper au consistoire de la loi divine sur le mariage. Il écrivait : « Pour Thomas d'Aquin, la loi de la nouvelle Alliance n'est pas une loi écrite,

Bien sûr. La loi de Dieu est une loi de vie qui ouvre au bonheur éternel. Et le joug du Christ est doux, et son fardeau léger. Il n'empêche : pour le pécheur moyen, arriver à ce constat suppose déjà une certaine avancée sur les chemins de Dieu, la capacité de résister aux passions mauvaises, le renoncement à bien des choses qui nous semblent agréables, désirables et tellement faciles !

Plus loin, le cardinal Kasper explique : « *En tant qu'image de Dieu, l'amour humain est une chose grande et belle, mais il n'est pas de lui-même divin. La Bible démythifie la "banalisation" antico-orientale de la sexualité dans la prostitution dans les temples et condamne la débauche comme une idolâtrie.*

*Si un partenaire défie l'autre et s'il attend de lui qu'il lui prépare le ciel sur la terre, alors l'autre, forcément, se sent trop sollicité ; il ne peut faire autre chose que de décevoir. A cause de ces attentes excessives bien des mariages échouent. La communauté de vie entre l'homme et la femme, ensemble avec leurs enfants, ne peut être heureuse s'ils l'entendent tous deux comme un don qui les transcende. »*

Là encore, le diagnostic n'est pas faux, mais il semble bizarre d'y mêler les outrances du paganisme de manière à dévaluer le mariage. L'argument est-il utilisé pour justifier ces échecs qu'il va falloir constater et prendre en compte dans la nouvelle discipline ? Puisque les hommes ne sont pas des dieux ; puisqu'ils ne savent même pas qu'ils ne le sont pas, eh bien, soyons indulgents... Votre éminence, ne sommes-nous pas appelés à autre chose ? A savoir ce qui nous éloigne de Dieu, et ce qui nous en rapproche ? Pourquoi l'Église parle-t-elle de péché

mortel – quel poids à porter ! – si ce n'est pour nous mettre en garde, et aussi pour nous aider à en sortir ?

Que les propos du cardinal Kasper, quoiqu'approuvés par le pape en ce qu'ils avaient ouvert le débat, aient provoqué des mises aux points d'ailleurs de plus en plus nombreux de la part d'autres cardinaux n'a donc rien d'étonnant ni d'inquiétant.

Mais Walter Kasper se pose de plus en plus en victime par rapport à ces *purs*.

Dans son interview à *Il Mattino*, il se plaint de ce que le livre à venir (en anglais chez Ignatius Press, [ici](#), avec les signatures des cardinaux Brandmüller, Burke, Caffarra, De Paolis et Müller (de la Congrégation pour la doctrine de la Foi) et quelques autres ait été donné en avant-première à la presse, et non à lui. « C'est un peu étrange... »

Lui qui assure qu'il interviendra au synode, « mais comme un membre normal », est quand même irrité par leur démarche : « Ils me contestent parce qu'ils disent que le document de base est contraire à la Vérité ? »

**[Ci-après la traduction de la suite de l'entretien, avec les questions d'*Il Mattino* en italique.]**

— *Que leur répondez-vous ?*

— Nous sommes tous pour la Vérité.

— *Même ceux qui la contestent ?*

— Eux prétendent savoir tout seuls ce qu'est la Vérité. Mais la Doctrine catholique n'est pas un système fermé, mais une tradition vivante qui se développe, comme l'a enseigné le concile Vatican II. Ils veulent cristalliser la Vérité dans certaines formules.

— *Cristalliser la vérité, dites-vous. Par exemple ?*

— Les formules de la tradition.

— *Et quelle pourrait être la formule qui, selon vous, pourrait être cristallisée ?*

— L'indissolubilité du mariage. Il est nécessaire de la vérifier dans des situations complexes. Moi, dans mon rapport au Consistoire extraordinaire, j'ai dit clairement que nous devons être honnêtes. Entre la doctrine de l'Eglise sur le mariage et sur la famille et les convictions vécues de beaucoup de chrétiens il s'est créé un abîme. La tâche du synode sera de parler de nouveau de la beauté et de la joie de la famille qui est toujours la même et qui est pourtant toujours nouvelle, comme l'enseigne *Evangelii Gaudium*.

— *L'Eglise a le devoir de voir les situations complexes, affirmez-vous. Mais pourquoi alors ce livre de cinq cardinaux qui contestent vos ouvertures sur les thèmes de la famille ?*

— Je veux d'abord lire le livre.

— *Vous utilisez beaucoup le critère de la miséricorde. (...) Pourquoi insistez-vous tant sur cette théologie de la miséricorde ?*

— Parce que la miséricorde est le thème central du message de Jésus. C'est le mot clef du Nouveau Testament. C'est le point central du message évangélique. La miséricorde n'annule pas les autres commandements.

— *La famille demeure-t-elle la cellule naturelle de la société ?*

— La famille est la cellule centrale de la société et de l'Eglise.

— *Mais le principe de la Création homme-femme demeure-t-il intact ?*

— Certainement, il n'y a aucun doute à propos de ce principe.

— *L'un des thèmes des plus graves accusations à votre propos, de la part de vos collègues cardinaux, est celui de la possibilité de donner la communion aux divorcés. Comment répondez-vous ?*

— Parmi les échecs des mariages il y a des situations qui sont très différentes entre elles. Il faut un discernement à propos de toutes les situations : une chose est la personne qui détruit délibérément une famille, autre est la situation où l'un des conjoints s'éloigne de l'autre. D'où la nécessité de discernement. Oui ; un discernement pastoral sur les situations. Je ne suis pas pour une ouverture acritique, généralisée, mais j'invite à évaluer les situations singulières. L'individualisme et le consumérisme contemporains, je l'ai toujours dit aux frères cardinaux au consistoire en février dernier, ont mis en cause la culture traditionnelle de la famille. Et l'Eglise est mise au défi de ces nouvelles situations.

— *Au synode, qui prévaudront : les défenseurs à outrance de la Doctrine ou les théologiens de la pastorale ?*

— J'espère que le synode se constituera d'un échange sérieux et tranquille sur les expériences pastorales. Les évêques sont les pasteurs de leurs Eglises et ils ne sont pas là pour une guerre idéologique.

— *Donc ce ne sera pas une guerre idéologique, selon le schéma classique conservateurs contre progressistes ?*

— J'espère qu'il n'en sera pas ainsi. Le synode doit se demander, avant tout, comment l'Eglise peut aider au chemin dans l'histoire de l'homme contemporain. L'Eglise doit partager les joies et les espérances des hommes, les tristesses et les angoisses du monde.

— *Certains, selon vous, veulent une guerre doctrinale ?*

— Oui, certains veulent une guerre doctrinale, mais ce n'est pas cela, la tâche du synode. La Doctrine est claire. On ne la change pas, on l'approfondit et on l'applique aux situations complexes de l'homme contemporain.

— *Comment approfondir les situations complexes ? Par exemple, le drame d'une famille divorcée qui a violé le sacrement du mariage indissoluble ?*

— Les situations complexes, on les approfondit une à une. Personne ne doit juger, mais discerner. La lumière de l'Évangile nous aide au discernement dans toutes les situations concrètes, à la lumière de la miséricorde.

— *Revenons au danger d'une guerre doctrinale au synode.*

— Moi, je n'en veux certainement pas. Eux, peut-être, la veulent-ils. Moi, je pense à un synode pastoral.

— *C'est ce que veut le pape ?*

— C'est clair. Le pape lui aussi veut un synode pastoral.

— *Vous attendiez-vous à cette polémique à propos de votre rapport de base au consistoire ?*

— Je ne suis pas naïf. Je sais qu'il y a d'autres positions mais je n'ai pas pensé que le débat se transformerait, et qu'il se montrerait comme il le fait aujourd'hui sans allure. Aucun de mes confrères cardinaux n'a parlé avec moi. Moi, au contraire, j'ai parlé deux fois avec le Saint Père. J'ai convenu de tout avec lui. Il était d'accord. Que peut faire un cardinal, si ce n'est être avec le pape ? Je ne suis pas la cible, la cible est un autre.

— *Le pape François ?*

— Probablement oui.

— *Que dites-vous, pour finir, à vos opposants ?*

— Ils savent que je n'ai pas fait cette chose de moi-même. Je me suis mis d'accord avec le pape, j'ai parlé deux fois avec lui. Il s'est montré content. Maintenant ils font cette polémique. Un cardinal doit rester près du pape, à ses côtés. Les cardinaux sont les coopérateurs du pape.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)